



VILLE DE POINTE-A-PITRE
Région et Département de la Guadeloupe

Hôtel de Ville
Place des Martyrs de la Liberté, BP 111
97123 POINTE-A-PITRE Cedex

Mode d'emploi

G.N.A.U

(Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

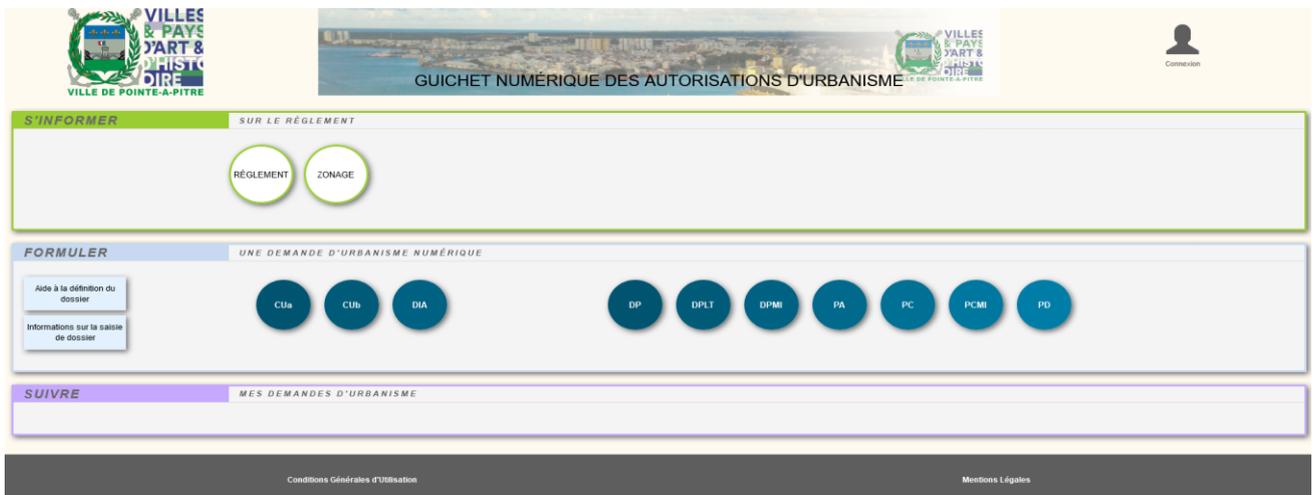
**Déposer mon permis de construire
Ma déclaration préalable
en ligne ?**



Guide pour les particuliers



1. **Se connecter à la page d'accueil**
<https://gnau34.operis.fr/pointeapitre/gnau/>



2. **Créer son compte**

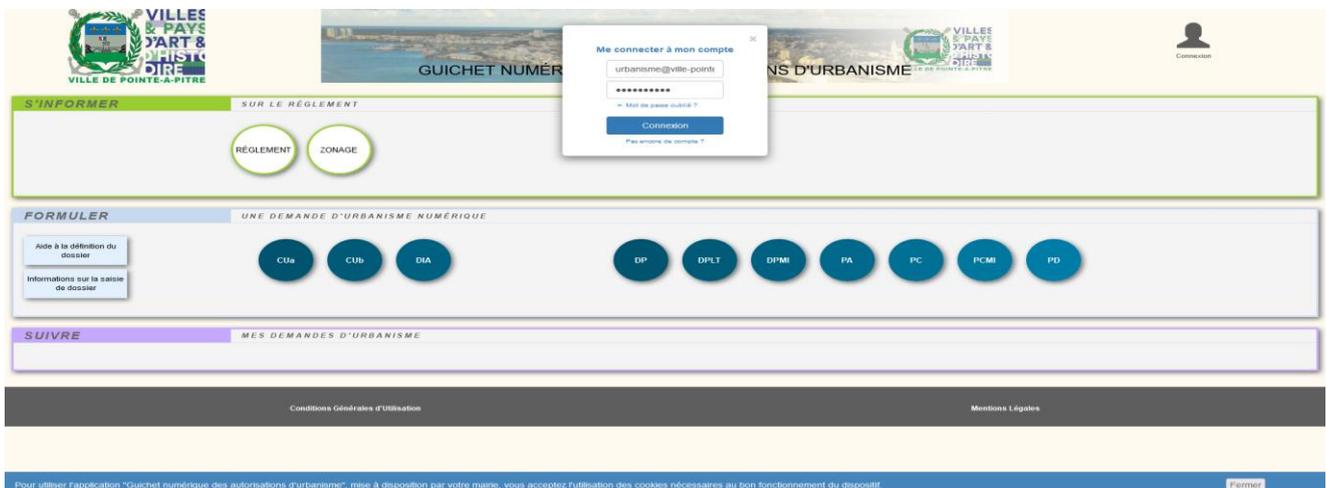
2.1. Sélectionner « *pas encore de compte* » et suivre les instructions :



2.2. Cliquer sur « *Terminer* » et sur « *Retourner à la page d'accueil* »

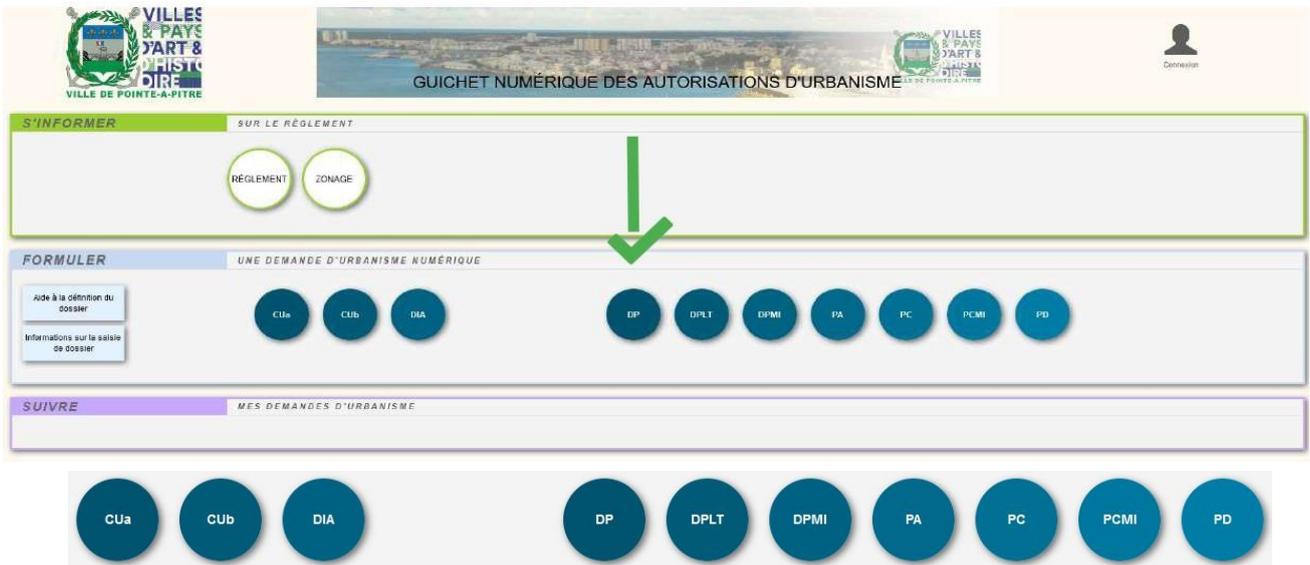


2.3. Se connecter à son compte en cliquant sur « *Connexion* » :



3. Saisir sa demande

3.1. Pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme, veuillez sélectionner le type de dossier



CUa : Certificat d'urbanisme d'information

CUb : Certificat d'urbanisme opérationnel DIA : déclaration d'intention d'aliéner

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

DP : Déclaration Préalable

DPLT : Déclaration Préalable Lotissement et autres divisions foncières

DPMI : Déclaration Préalable portant sur une Maison Individuelle et/ou ses annexes

PA : Permis d'Aménager

PC : Permis de Construire

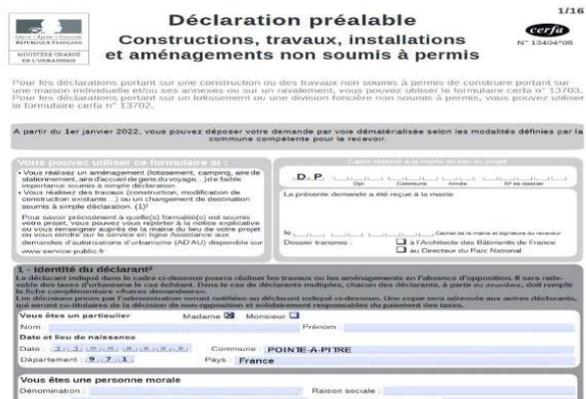
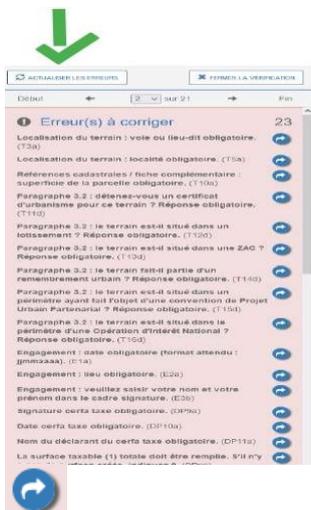
PCMI : Permis de Construire portant sur une Maison Individuelle et/ou ses annexes

PD : Permis de Démolir

3.2. Compléter directement les éléments dans le formulaire Cerfa puis cliquer sur la touche « Vérifier la saisie » :



3.3. Vous pouvez corriger les erreurs de saisie avec les touches « Actualiser les erreurs »

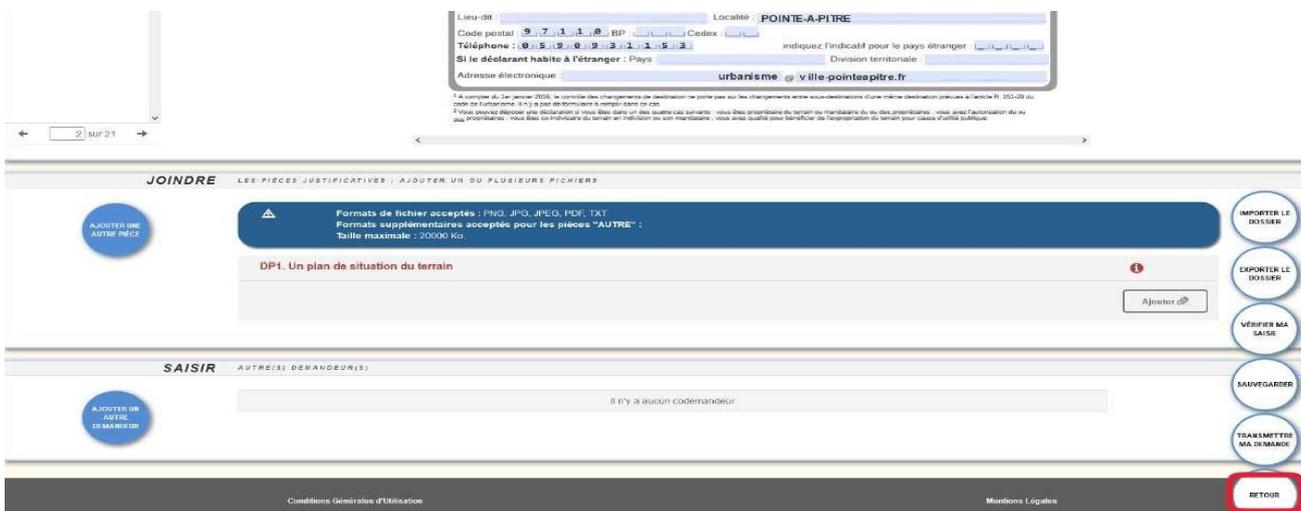


3.4. Une fois le Cerfa complété, vous pouvez joindre les pièces justificatives à votre demande en les téléchargeant et,

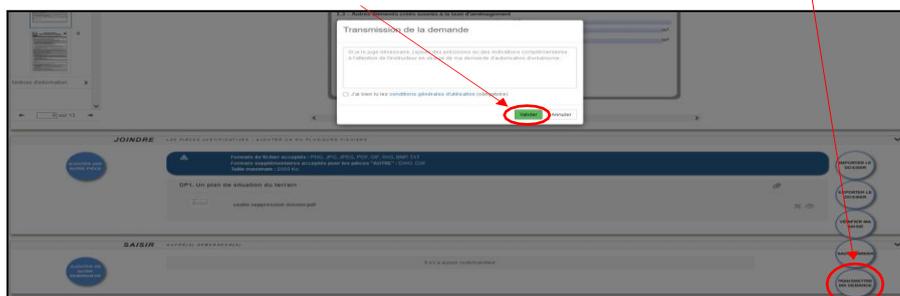
3.5. Dans le cas où la demande est portée par plusieurs personnes, vous pouvez renseigner les autres demandeurs en cliquant sur la touche « Ajouter un autre demandeur » et compléter les informations nécessaires.



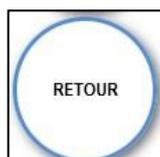
3.6. Puis cliquez sur « retour » pour revenir sur votre tableau de bord en page d'accueil.



3.7. Votre demande est prête à être envoyée en mairie. Cliquez sur « *Transmettre ma demande* » et validez



3.8. Cliquer sur « *ok* » puis sur « *retour* » pour revenir à la page d'accueil :

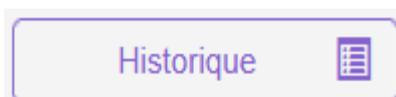


3.9. Sur la page d'accueil, vous retrouverez votre demande d'autorisation et le bandeau coloré vous informera de la transmission de votre demande à la collectivité

3.10. Vous recevrez également un **accusé d'enregistrement électronique** dans votre messagerie vous informant que votre demande a bien été envoyée.

3.11. Vous recevrez ensuite, dans un délai de 10 jours ouvrés, un **accusé de réception électronique** dans votre messagerie vous informant de la date officielle de dépôt de votre demande et son numéro d'attribution.

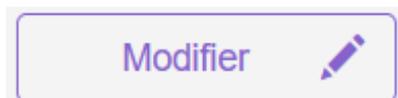
3.12. Vous pourrez retracer l'état d'avancement de votre demande via la touche « *Historique* » :



3.13. Vous pouvez également consulter les documents transmis à votre collectivité via la touche « *Consulter* » :



3.14. Pour compléter votre dossier en cours d'instruction cliquer sur la touche « *Modifier* »



3.15. Si en cours d'instruction, vous souhaitez renoncer à votre projet, vous pourrez également demander l'annulation de votre demande via la touche « *Demande à l'instructeur* » :



4. La décision

- 4.1. Après instruction de votre demande, le Maire émet une décision qui varie en fonction du type de dossier.
- 4.2. Vous recevrez une notification dans votre messagerie vous informant de la nature de la décision.
- 4.3. Sur votre guichet numérique, vous pourrez consulter la décision via la touche « Documents »:



5. La phase « travaux »

5.1. La déclaration d'ouverture de chantier pour les permis

Une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) doit être déposée en mairie avant l'ouverture du chantier pour les demandes de déclaration préalable et les permis.

Cliquer sur le bouton « **DOC** » puis confirmer par « **oui** » afin de saisir le formulaire Cerfa.

Compléter directement les éléments du Cerfa, puis cliquer sur « **transmettre ma demande** » et « **ok** »



5.2. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être déposée en mairie dès la fin du chantier pour les demandes de déclaration préalable et les permis.

Cliquer sur le bouton « **DAACT** » puis confirmer par « **oui** » afin de saisir le formulaire Cerfa.

Compléter directement les éléments du Cerfa, puis cliquer sur « **transmettre ma demande** » et « **ok** »



Après instruction, vous recevrez une notification dans votre messagerie et sur votre guichet numérique, vous pourrez la consulter via la touche « Documents »:

6. Informations sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Cliquer sur les onglets « **Règlement** » et « **Zonage** »

Informations sur le PLU (Plan Local d'urbanisme)

